PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 15 octobre 2024 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CONSULTATION PUBLIQUE:

RÈGLEMENT NUMÉRO 925-2024

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de Règlement numéro 925-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations prévues dans le parc industriel ouest. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2024

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de Règlement numéro 926-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement au parc industriel ouest et aux potagers en cour avant. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2024

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de Règlement numéro 927-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les gymnases dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127° Rue. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE:

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR:

RÉSOLUTION Nº 24-14225

Ordre du jour

ATTENDU: l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.18 Embauche d'un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie.
- 8.4 Rapport d'embauche d'une assistante-sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture.

PROCÈS-VERBAL:

RÉSOLUTION Nº 24-14226

Séance ordinaire du 23 septembre 2024

ATTENDU: qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT:

RÉSOLUTION Nº 24-14227

Adoption du premier projet de Règlement numéro 928-2024

ATTENDU: que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 928-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151° Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 15 octobre 2024 au 11 novembre 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 novembre 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du Règlement numéro 928-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION:

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 925-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations prévues dans le parc industriel ouest. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 929-2024 concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

RÉSOLUTION Nº 24-14228

Adoption du Règlement numéro 923-2024

ATTENDU: que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU: qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la

séance du 9 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 923-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 127° Rue dans la zone commerciale voisine, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 923-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14229

Adoption du Règlement numéro 924-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU: qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la

séance du 23 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 924-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles résidentiels à l'intersection de la 120° Rue et de la 2° Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 924-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS:

RÉSOLUTION Nº 24-14230

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU: le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 3 octobre 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 744 772,29 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 744 772,29 \$ couvrant la période du 13 septembre 2024 au 3 octobre 2024.

Adjudication du contrat pour l'opération d'un refuge et gestion animalière pour une période de 12 mois

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission

suivante:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE PASSEPORT ANIMAL INC.

MONTANT 269 986,59 \$

ATTENDU: que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef

de Division - Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin

APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à PASSEPORT ANIMAL INC. le contrat pour l'opération d'un refuge et gestion animalière pour un montant total de 269 986,59 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour une période de 12 mois débutant le 1er novembre 2024 avec option de prolongation de 24 mois supplémentaires, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14232

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager du garage municipal pour une période de 24 mois

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

> NOM DU SOUMISSIONNAIRE **MONTANT**

BTS ENTRETIEN INC. 85 196.48 \$ SERVICE KVP INC. 91 474,11 \$

ATTENDU: que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division - Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les

soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par BTS ENTRETIEN INC.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à BTS ENTRETIEN INC. le contrat pour l'entretien ménager du garage municipal pour un montant total de 85 196,48 \$ incluant toutes les taxes applicables pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} novembre 2024, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14233

Octroi d'un contrat pour l'acquisition de trois fontaines d'eau pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU: qu'il y a lieu de remplacer les 2 fontaines d'eau au terrain de soccer

synthétique et celle dans le parc face au centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU: que le Service des loisirs et de la culture a fait une demande de prix

auprès de 3 fournisseurs;

NOM DE L'ENTREPRISE	<u>MONTANT</u>
SANI-FONTAINES INC.	25 506,06 \$
TESSIER RÉCRÉO-PARC	30 447,68 \$
PLOMBERIE SM INC.	35 549,13 \$

ATTENDU: que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise SANI-FONTAINES INC. pour un montant total de 25 506,06 \$ incluant toutes

les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise SANI-FONTAINES INC. pour l'acquisition de trois fontaines d'eau pour un montant total de 25 506,06 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14234

Renouvellement du contrat avec FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité

ATTENDU: que la Loi 25 exige de mettre en place les meilleures pratiques pour la cybersécurité des municipalités tant au niveau de la protection des infrastructures informatiques, des courriels, des documents que la Ville gère ainsi que la formation des employés;

ATTENDU: que la Ville s'est abonnée aux services de cybersécurité offerts par FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ aux termes de la résolution numéro 23-13724 et qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de service;

ATTENDU: l'article 573.3 paragraphe 2.2 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle le contrat de service de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité pour un montant de 70 999,48 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour une période de 12 mois.

QUE la somme de 70 999,48 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'Informatique, soit autorisé à signer tous documents utiles et nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14235

Modification du Règlement numéro 766-2019

ATTENDU: que ce conseil a adopté, à sa séance du 16 décembre 2019, le Règlement numéro 766-2019 autorisant des travaux au montant de 362 207 \$ pour l'installation d'un convoyeur à l'usine d'épuration des eaux usées et des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration au montant de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 383 000 \$;

ATTENDU: que ce règlement a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation;

ATTENDU: qu'aux termes de la résolution numéro 20-11796, une modification à l'article 3 du Règlement numéro 766-2019 a été apportée, à la demande du Ministère, de manière à ce que les honoraires professionnels pour plans et devis et estimation pour l'agrandissement de l'usine d'épuration soient financés sur une période de 5 ans;

ATTENDU: qu'il est nécessaire de modifier à nouveau l'article 3 dudit règlement afin qu'un montant de 15 130 \$ soit financé sur une période de 5 ans plutôt que sur une période de 20 ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil modifie le Règlement numéro 766-2019 en remplaçant l'article 3 par le suivant :

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 367 870 \$ sur une période de 20 ans et une somme de 1 015 130 \$ sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14236

Paiement comptant d'une partie du refinancement de la dette à tous

ATTENDU: que le refinancement d'une partie de la dette à tous sera fait à

l'automne 2024;

ATTENDU: que le taux d'intérêt de la dette à refinancer augmentera

considérablement;

ATTENDU: la révision budgétaire en cours et des surplus qui s'en dégageront;

ATTENDU: que dans un souci d'équité de tous les contribuables, un montant de

5 000 000 \$ devrait être versé à titre de paiement comptant de la

dette à tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement comptant de 5 000 000 \$ supplémentaires du refinancement de la dette à tous, prévu à l'automne 2024, et ce, réparti de la façon suivante :

- Une somme de 32 400 \$ pour le Règlement numéro 654-2017;
- Une somme de **4 213 900 \$** pour le *Règlement numéro 685-2017*;
- Une somme de **554 800 \$** pour le Règlement numéro 685-2017;
- Et une somme de 198 900 \$ pour le Règlement numéro 698-2018.

QUE 3 000 000 \$ soit financé à même le budget de fonctionnement et que 2 000 000 \$ soit financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 24-14208 adoptée le 23 septembre 2024.

Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU: que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a adopté par

son Règlement n° 67-24 le budget nécessaire à l'exercice financier

2025 au montant de 11 833 316 \$;

ATTENDU: que la quote-part de la Ville de Saint-Georges est estimée à

2 334 335 \$;

ATTENDU: qu'il y a lieu d'adopter ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2025, comme prévu à son Règlement n° 67-24 lesquelles s'élèvent à 11 833 316 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14238

Acceptation du budget révisé en date du 27 juin 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : qu'une deuxième demande de Budget d'attribution de Remplacement Amélioration et Modernisation (RAM) a été demandé par l'Office

d'habitation du Sud de la Chaudière à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de finaliser des rénovations majeures;

Quebec (SHQ) afin de finaliser des renovations majeures;

ATTENDU : que la Société d'habitation du Québec l'a acceptée et que la Ville doit

approuver le budget révisé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le budget révisé en date du 27 juin 2024 tel que déposé par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14239

<u>Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de déplacer le panneau 50 km/h sur l'avenue Saint-Jean-de-la-Lande</u>

ATTENDU: les demandes des résidents du secteur de déplacer le panneau

50 km/h situé vis-à-vis le 390, avenue Saint-Jean-de-la-Lande vers le

330, avenue Saint-Jean-de-la-Lande;

ATTENDU: que le déplacement de ce panneau avertissant le début de la zone

50 km/h rendrait l'entrée du village plus sécuritaire;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de demander au

ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de déplacer le panneau 50 km/h situé vis-à-vis le 390, avenue Saint-Jean-

de-la-Lande vers le 330, avenue Saint-Jean-de-la-Lande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de déplacer le panneau 50 km/h situé vis-à-vis le 390, avenue Saint-Jean-de-la-Lande vers le 330, avenue Saint-Jean-de-la-Lande.

Ajout d'un arrêt sur la 7e Avenue à l'intersection de la 15e Rue

ATTENDU: que la 7^e Avenue est située dans une zone scolaire et qu'il s'avère

plus sécuritaire d'installer un arrêt sur cette avenue à l'intersection de

la 15^e Rue;

ATTENDU: la recommandation du comité de circulation à l'effet d'ajouter un

arrêt sur la 7^e Avenue à l'intersection de la 15^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation d'un panneau arrêt sur la 7^e Avenue à l'intersection de la 15^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14241

Modifications à la Politique visant à contrer le harcèlement psychologique au travail

ATTENDU: que la Ville a adopté la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique au travail* le 12 septembre 2016;

ATTENDU: les nouvelles obligations pour l'employeur au terme du projet de loi 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, sanctionné le 27 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil adopte les modifications apportées à la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique au travail*, laquelle s'intitulera désormais *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique et sexuel*, le tout conformément au projet de politique présenté par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14242

Embauche de personnel à l'entretien ménager et à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU: le besoin d'embaucher du personnel à l'entretien ménager et à la fabrication de neige pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU: le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Raphaël Soullière-Fabre à titre d'employé à l'entretien ménager et à la fabrication de neige selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Départ à la retraite d'une adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU: la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Johanne Tanguay, adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU: la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Johanne Tanguay, adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 octobre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14244

Départ à la retraite d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU: la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Jasmine Plante, préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU: la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Jasmine Plante, préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 31 janvier 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14245

Départ à la retraite du directeur général

ATTENDU: la lettre de départ à la retraite reçue de M. Claude Poulin, directeur général;

ATTENDU: que le dernier jour travaillé de M. Poulin sera le 7 février 2025 et qu'il écoulera ses vacances accumulées par la suite;

ATTENDU: la recommandation de M. Claude Morin, maire, des conseillers et conseillères municipaux ainsi que de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Claude Poulin, directeur général, et ce, à compter du 29 mars 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

Nomination de Mme Karine Veilleux à titre de directrice générale associée et future directrice générale

ATTENDU: le départ à la retraite de l'actuel directeur général M. Claude Poulin à

compter du 8 février 2025;

ATTENDU: qu'un comité de sélection formé d'élus et de ressources externes a été

formé suite à la publication d'un appel de candidatures;

ATTENDU: que suite au processus d'évaluation comprenant des entrevues et des

tests psychométriques, le comité de sélection recommande la

nomination de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., à titre de directrice générale associée à compter du 16 octobre 2024 et à titre de directrice générale à compter du 8 février 2025.

QUE son traitement soit fixé à la classe 9, échelon 8 de la grille salariale de la politique des cadres à compter du 16 octobre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 24-14247

Embauche d'un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU: le besoin d'embaucher un préventionniste pour le Service de la

sécurité incendie suite à l'acceptation de l'entente intermunicipale de

services en prévention incendie;

ATTENDU: la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à

l'embauche de M. Rémy-Pier Lefebvre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Rémy-Pier Lefebvre à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, échelon 3, et ce, à compter du 28 octobre 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS:

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de septembre est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE PATROUILLEUSE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'une patrouilleuse pour le centre de ski pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 698-2018

Le procès-verbal de correction du Règlement numéro 698-2018 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection d'égout pluvial, la réfection majeure de pavage, l'amélioration du réseau d'éclairage, la réfection de voirie et l'acquisition d'un camion autopompe – incendie au montant de 3 017 000 \$ adopté le 12 février 2018 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE-SAUVETEUSE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une assistante-sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 23 septembre 2024 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE:

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET:

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité culturel Beauce-Sartigan et sur le comité de développement durable, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercail, sur le comité des loisirs et de la culture, sur le comité de la sécurité publique et sur le comité sur l'itinérance et par madame la mairesse suppléante Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, sur la structure d'accueil et d'intégration municipale (immigration) et sur l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Sonia Loubier remercie la Ville pour la mise en place du nouveau règlement sur la garde, le contrôle et le bien-être des animaux, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation de stérilisation des chats.

Mme Loubier demande davantage d'informations sur l'appel d'intérêt et l'appel d'offres sur le contrôle animalier. Elle demande s'il est possible d'avoir accès aux conditions de l'appel d'offres. Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe, invite Mme Loubier à faire une demande d'accès à l'information et confirme que les informations demandées sont publiques. Mme Loubier demande également si la Ville a une alternative si l'adjudicataire n'a plus de place pour prendre des animaux en refuge.

Monsieur André Paquin demande où nous en sommes rendus avec la grève. Madame la mairesse suppléante Manon Bougie confirme qu'elle n'est pas en mesure de donner de l'information à ce sujet en raison des procédures en cours.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 19, sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Duval, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.